

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 AVRIL 2009**

L'an deux mil neuf, le quinze avril, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,
En suite de convocation en date du 09 avril 2009
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice: 29
Nombre de membres présents: 22

Présents: Luc MONNET, le Maire, Joëlle DUPRIEZ, Pierre BAILLEUX, Daniel MENUE, Brigitte LAMANDIN DECARME, Pierre DUMORTIER, Christian LEMAIRE, Catherine MORTREUX, Daniel CHRETIEN, Benoît CABY, Françoise DANES, Jean-Yves CHUFFART, Hélène FOURDRIGNIER, Franck GILLE, Geneviève DION, Pierre DEHOVE, Robert James TOSH, Jean-Marc LAURENT, Isabelle LEPERE, Fabrice BALENT, Michèle THIEBAUX.

Absents ayant donné procuration:

Marie-Françoise TAHON donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Sophie MOREAU-VAN BOXSOM donne procuration à Luc MONNET
Mélanie MARTIN donne procuration à Daniel MENUE
Marc PAPIS donne procuration à Catherine MORTREUX
Daniel HERBAIN donne procuration à Fabrice BALENT
Isabelle DE BLAS donne procuration à Jean-Marc LAURENT

Absents: Manuella DELESALLE

Madame Rosine FARINE est arrivée à 20h10.

Secrétaire : Hélène FOURDRIGNIER

Monsieur le Maire: Le permis de construire de la gendarmerie a été accordé. L'entreprise va prochainement installée sa base de chantier.

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du terrain synthétique et du terrain d'honneur a été attribué au cabinet OSMOSE.

Je vous communique également les différentes informations par rapport aux marchés qui ont été passés:

- marché de services et fournitures:
 - 1) lot fourniture de bureau: société MAJUSCULE (SAINT-AMAND)
 - 2) lot fourniture de bureau réservé aux entreprises adaptées: Atelier de la Roselière
 - 3) lot papier: société SA Papeterie la Victoire à TOURCOING
 - 4) lot enveloppes imprimées: société CEP La Couronne
 - 5) lot consommables informatiques: société Mediaoctets

Nous avons lancé la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la rénovation de la salle des sports. Nous avons reçu des candidatures le 27 mars dernier. Elles sont en cours d'analyse: 27 dossiers de consultation avaient été retirés; 6 dossiers ont été reçus.

Nous avons également lancé une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie avec la reconstruction d'une chaussée communale et création de trottoirs, intégration des fossés communaux, des réseaux d'assainissement et les évacuations pluviales sur le domaine public. Ce dossier concerne la rue du Paradis. Les dossiers sont en cours d'analyse.

Nous avons lancé une mission d'assistance à la personne publique dans les domaines juridiques, techniques et financiers pour la faisabilité de la passation d'un contrat de partenariat portant sur la conception, le financement et la réalisation du groupe scolaire H.Q.E (34 dossiers ont été retirés; 10 dossiers ont été reçus et en cours d'analyse).

Nous avons lancé dernièrement des marchés d'acquisition de véhicules: un véhicule léger, standard neuf avec reprise d'un véhicule de plus de 10 ans, véhicule utilitaire d'occasion de plus de 5 ans, véhicule type fourgon d'occasion de plus de 5 ans, un lot pour l'acquisition d'un véhicule type tracteur avec reprise du précédent tracteur.

Manifestations diverses :

- **Dimanche 19 avril – salle polyvalente – Stage de VIET VO DAO**
- **Dimanche 26 avril – journée nationale de la déportation –**
- **Vendredi 1^{er} mai – 10 h 30 remise des médailles du travail –**
- Salle des sports : OPEN de basket
- Château Baratte : challenge Jean Paquier (AST)
- **Vendredi 8 mai : cérémonie commémorative de la victoire de 1945**
- Marché aux fleurs place du général de Gaulle,
- Salle des sports : OPEN de basket

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2009

Monsieur BALENT intervient au nom de Monsieur HERBAIN:

Page 2: Il s'agit de reprendre les propos déjà repris lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2009:

"Je n'ai aucun complexe à être remboursé de la TVA dans les deux ans au lieu d'un an quand je viens d'apprendre que la majorité est prête à rembourser 14 millions d'euros pour un partenariat public privé pour un emprunt sur 15 ans.

Le remboursement de la TVA au bout d'un an au lieu de deux actuellement n'a pas être assorti de conditions, notamment l'engagement d'augmenter les investissements en 2009 par rapport à 2008."

Page 5: "Or, nous avons terminé l'année 2008 avec une inflation de 1% et non de 2,5% comme l'avait envisagé la loi de finances.

Au niveau du produit attendu (produit des trois taxes), celui-ci sera en augmentation de 3,35% réparti comme suit: 2,5% au titre de la revalorisation des bases d'imposition et 0,85% au titre de la modification des bases d'imposition..."

Page 6: "...pour que le contribuable ne voit augmenter sa facture que de 1% ce qui correspond à l'inflation en 2008."

Remplacer "la T.P " par "la taxe professionnelle"

Page 8: "Il y a certainement besoin d'investissements pour réaliser des économies et aboutir à une diminution des dépenses de fonctionnement. Pour nous, il n'y a aucune volonté de votre part de réduire vos dépenses de fonctionnement.

"concernant les dépenses d'investissement, je vais les examiner par opération et donner le point de vue du groupe Initiatives Citoyennes."

Page 8 dernière phrase à supprimer car on retrouve la même tout en haut de la page 9.

Page 9: Pour la VRD, nous estimons que le montant prévu au niveau des travaux est en diminution...ce n'est pas avec cette somme que l'on fera la réfection de la rue du Paradis."

Page 12: "Nous sommes favorables à l'accès à partir de la rue d'Orchies..."

Page 13: Ajouter "Merci au Conseil Régional de Gauche".

Monsieur BAILLEUX:

Page 2: ...imputés sur la dotation globale...

...imputés sur le budget...

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec	19		2

Luc MONNET			
Initiatives citoyennes	6		

Compte-rendu adopté

2 - Tirage au sort des jurés d'assises

- Chaque année le Maire doit dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés en tirant au sort publiquement à partir de la liste électorale **12 personnes**, soit le triple du nombre fixé par arrêté préfectoral du 30 mars 2009.
- seules personnes que l'on doit exclure du tirage : les personnes qui n'auront pas 23 ans au 31/12/2009, c'est à dire les personnes nées en 1987, 1988, 1989, 1990 et 1991
- ne pas exclure d'autres personnes telles que personnes âgées de plus de 70 ans, handicapées, etc...., C'est à ces personnes, si elles le souhaitent, d'en faire la demande à la commission qui siège à la cour d'assises.

Modalités du tirage :

Pour chaque nom : une personne donne le n° de page (de 1 à 517), une autre donne le n° de la ligne (de 1 à 10)

Si le nom tiré est celui d'une personne radiée, on en tire un autre.

GANNE Gérard, 14 rue Delattre
 ISAMBOURG Frédéric, 70 rue Neuve
 DIOP Maguatte, 1 rue d'Ardomprez
 COUVREUR Dominique, 13 rue du Zécart
 MONNET Paulette, 7 rue Neuve
 MOISES Laurence, 2 bis rue Canchomprez

FIRMIN Jeanine, 75 rue Grande Campagne
 BAY Sandrine, 68 rue du Riez
 DELEURENCE Pierre, 53 rue de Nomain
 DUMORTIER Pierre, 28 rue de la Fourmisière
 DEWAELE Suzy, 37 rue de la Fourmisière
 BERNARD Elise, 53 rue des Quatre Cornets

3- Subventions aux associations

Monsieur Pierre BAILLEUX, adjoint au maire en charge des finances, donne lecture du rapport suivant :
 Les associations locales sont un élément moteur de la vie de la commune, de sa vitalité sportive, de son développement culturel, de sa vie sociale... Aussi, le conseil municipal entend-il soutenir activement la vie associative et contribuer, en particulier par le versement de subventions, à son bon fonctionnement et à ses projets.

Pour l'année 2009, le montant total des aides financières, inscrit au budget primitif (article 6574) de la commune voté le 26 mars 2009, est compris dans l'enveloppe de 161 000 euros. Ces aides sont attribuées selon la répartition précisée dans la présente délibération. Il est rappelé que les dossiers de demande de subvention des associations sont consultables en mairie.

Est par ailleurs prévue au même budget primitif (article 6573.62) une subvention de 72 000 euros à verser au Centre Communal d'Action Sociale de Templeuve.

Monsieur le Maire soumet les subventions aux associations à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	19		2
Initiatives citoyennes	5		1

Délibération adoptée.

4- Adoption d'un nouveau règlement intérieur relatif à la passation de marchés publics sous la forme de procédure adaptée

Le conseil municipal avait adopté lors de sa séance 12 février 2009 un règlement intérieur portant application du code des marchés publics et des décrets sus-visés.

Après remarque des services préfectoraux demandant que soit précisé, en l'article 2 dudit règlement intérieur, que les marchés conclus sur la base d'une procédure adaptée d'un montant inférieur à 206 000€, conformément au décret n°2008-171 du 22/02/08, sont signés par « le pouvoir adjudicateur ».

Monsieur le Maire soumet l'adoption d'un nouveau règlement intérieur relatif à la passation de marchés publics sous la forme de procédure adaptée à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	21		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

5- Etude de réaménagement et de reboisement du parc du château Baratte

Arrivée de Madame Rosine FARINE.

En 2007, la commune de Templeuve, assistée des services du conseil général du Nord au titre du FDAN, a chargé le cabinet Bocage, accompagné de l'agence Axeco et de la société Dupriez, de réaliser une étude sur le réaménagement et le reboisement du parc du château Baratte. La mission comprenait un diagnostic du site, un schéma directeur d'aménagement et des propositions d'aménagements, ainsi qu'une phase de sensibilisation et de concertation avec le public.

Cette mission est à ce jour achevée. Il est proposé au conseil municipal de valider officiellement les documents annexés à la présente, cela pour permettre de solliciter, de la part du conseil général, le versement de la subvention FDAN, subvention représentant 80% du coût total de l'étude.

Monsieur le Maire soumet l'étude de réaménagement et de reboisement du parc du château Baratte à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**